

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 MARS 2024

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

#### 1 Finances : Compte de gestion - budget communal 2023

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2023. L'exercice est satisfaisant et permet de dégager un autofinancement confortable de 1 013 993 €, supérieurs aux prévisions.

Il fait remarquer que 2023 est une année assez exceptionnelle à ce titre qui s'explique par un conjonction d'éléments favorables (produits des services, fiscalité entre autres...).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du Budget Communal du Trésorier Municipal **conforme** au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	3 024 828,98	2 352 248,53				
Recettes	3 135 019,00	2 966 241,46	613 992,93	400 000,00	1 013 992,93	
Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	1 691 977,60	833 774,54				- 97 768,25
Recettes	1 691 977,60	399 571,19	- 434 203,35	346 742,37	- 87 460,98	32 500,00
Ensemble	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	4 716 806,58	3 186 023,07			-	- 65 268,25
Recettes	4 826 996,60	3 365 812,65	179 789,58	746 742,37	926 531,95	
<b>Résultat exercice (y compris les RAR) :</b>					<b>861 263,70</b>	

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

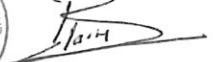
**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom : *Lemaître Séverin*

Signature : 



Le Maire,



Alain Blaise

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 MARS 2024

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain  
Mme LECORNET Valérie  
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel  
Mme HERMON Viviane  
M. TOUZEAU Nicolas  
M. COCHIN Thierry  
Mme BRILLOUET Corinne

M. GOURAUD Patrick  
M. PRUD'HOMME Christophe  
Mme LEHUCHER Laurence  
M. MATHE Christophe  
M. ROBIN Denis  
Mme ELINEAU Nathalie  
Mme DEGOSSE Lysiane

Mme LEMAITRE Séverine  
Mme MAISON Sophie  
M. DROUARD Pascal  
Mme MOREAU Francine  
M. MORISSEAU Thomas  
M. LANDREAU Guillaume

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

#### 2 Finances : Compte administratif - budget communal 2023

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, 1<sup>ère</sup> Adjoint et quitte la séance. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants),

- **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,
- **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 soit 1 013 992, 93 € à la section d'investissement du budget primitif 2024.

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

Le Secrétaire de séance

Nom et prénom :

Signature :



Le Maire,

Alain Blaise



## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 21 MARS 2024**

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **15 mars 2024**

Date de publication : **27 mars 2024**

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

### 3 Finances : Compte de gestion - budget commerce 2023

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2023.

Le résultat d'exploitation excédentaire de 13 272 € et celui d'investissement déficitaire de 31 786,84 € entraînent un solde déficitaire global de 18 514,84 €.

Comme dans les années passées le résultat négatif se résorbe régulièrement et le choix avait été fait de ne pas faire d'emprunt d'équilibre.

A noter que ces résultats sont assez identiques à l'année passée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du Budget assainissement du Trésorier Municipal conforme au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	18 922,00	5 252,52		-	-	-
Recettes	18 922,00	18 524,52	13 272,00		13 272,00	-
<b>Section d'investissement</b>			Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	47 292,39	8 171,51		- 37 392,39	- 31 786,84	-
Recettes	47 292,39	13 777,06	5 605,55			-
<b>Ensemble</b>	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	66 214,39	13 424,03		- 37 392,39	- 18 514,84	-
Recettes	66 214,39	32 301,58	18 877,55			-
			<b>Résultat exercice (y compris les RAR) :</b>		<b>- 18 514,84</b>	

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

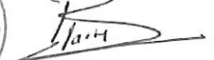
Nom et prénom :

Signature :

*Semaitte Seveine*



Le Maire,



Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20240327-4-DE

Réception par le Préfet : 27-03-2024

Publication le : 27-03-2024

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 21 MARS 2024

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain

Mme LECORNET Valérie

M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane

M. TOUZEAU Nicolas

M. COCHIN Thierry

Mme BRILLOUET Corinne

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

M. GOURAUD Patrick

M. PRUD'HOMME Christophe

Mme LEHUCHER Laurence

M. MATHE Christophe

M. ROBIN Denis

Mme ELINEAU Nathalie

Mme DEGOSSE Lysiane

Mme LEMAITRE Séverine

Mme MAISON Sophie

M. DROUARD Pascal

Mme MOREAU Francine

M. MORISSEAU Thomas

M. LANDREAU Guillaume

4 Finances : Compte administratif - budget commerce 2023

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, 1<sup>ère</sup> Adjoint et quitte la séance. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants),

➤ **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,

➤ **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier.

➤ **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 à la section d'investissement et de reporter le solde déficitaire d'investissement comme suit :

- Section d'investissement :

Report déficitaire au compte 001 :

31 786, 84 €

Affectation des résultats au compte 1068 :

13 272, 00 €

Pour extrait conforme au registre,

A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

Le Secrétaire de séance

Nom et prénom :

Signature :

Lemaitre Séverine

[Signature]

Acte certifié exécutoire



Le Maire,

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

044-214400376-20240327-3-DE

Réception par le Préfet : 27-03-2024

Publication le : 27-03-2024





## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 MARS 2024

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

#### 5 Taxe locales 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales ainsi que l'article 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux d'imposition,

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE fait part de la proposition envisagée lors de la réunion du 14 mars dernier avec une légère augmentation. A noter que les bases d'imposition sont indexées sur l'inflation et à ce titre varieront de +3,9% (contre 7,1% l'année dernière).

Compte-tenu de cet élément significatif, une proposition d'augmentation différenciée avec + 2% pour le foncier bâti, +1 % sur le foncier non bâti et enfin +4% sur la taxe d'habitation a été retenue.

M. le Maire est favorable à une augmentation modérée car la commune a des projets et il faut les financer.

Il est rappelé que la taxe habitation ne concerne désormais que les résidences secondaires.

Le produit supplémentaire estimé est d'environ 86 000€ (en prenant en compte les allocations compensatrices en progression de 15 000€).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les taux suivants :

	BASE	TAUX	PRODUIT
TFB	3 143 000	37,03%	1 163 853
TFNB	191 600	50,97%	97 659
TH	84 600	17,04%	14 416
produit			1 275 928

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Signature :

*Semaitce Séveine*  
*[Signature]*



Le Maire,

*[Signature]*  
Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20240327-5-DE

Réception par le Préfet : 27-03-2024

Publication le : 27-03-2024

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 21 MARS 2024**

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

### 6 Budget communal 2024

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, conformément aux conclusions de la commission finances réunie le 5 février 2024 et du conseil de travail du 14 mars.

Il expose que compte-tenu du contexte, les estimations sont basées par défaut avec une progression de 4% sur les dépenses.

Dans les recettes, à noter l'accompagnement de la CAF en baisse et l'indemnité de l'assurance pour la réparation du centre technique municipal qui vient gonfler le budget en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le budget primitif communal 2024, lequel peut se résumer ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		
Chapitre		
011	Charges à caractères général	813 437,00 €
012	Charges de Personnel	1 425 900,00 €
014	Atténuations de produits	- €
023	Virement section d'investissement	655 911,96 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 900,00 €
65	Autres charges gestion courante	212 700,00 €
66	Charges financières	52 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 169 548,96 €</b>

RECETTES		
013	Atténuations de charges	35 000,00 €
70	Produits des services	572 680,00 €
73	Impôts et Taxes (sauf le 731)	18 924,00 €
731	Fiscalité locale	1 621 600,00 €
74	Dotations et participations	623 067,00 €
75	Autres produits gestion courante	258 274,96 €
76	Produits financiers	3,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
042	Opération d'ordre entre section	40 000,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté 2022	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 169 548,96 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté 2023	87 460,98 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	57 951,48 €
204	Subventions d'équipement versées	20 199,77 €
21	Immobilisations corporelles	119 533,00 €
23	Immobilisations en cours	1 926 049,66 €
27	Autres immobilisations financières	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 401 194,89 €</b>

RECETTES		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté 2023	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	655 911,96 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 900,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	140 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation des résultats)	1 013 992,93 €
13	Subventions d'investissement	582 390,00 €
138	Autres recettes financières	- €
16	Emprunt	- €
165	Dépôts et cautionnement	- €
27	Autres immobilisations financières	- €
24	Produits de cessions	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 401 194,89 €</b>

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le jeudi 28 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom : *Demaitie Séverine*

Signature : *[Signature]*



**Le Maire,**

*[Signature]*  
**Alain Blaise**

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20240328-1-DE

Réception par le Préfet : 28-03-2024

Publication le : 28-03-2024

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 MARS 2024

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

#### 7 Budget primitif commerce de proximité 2024

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, conformément aux propositions de la réunion de la commission finances du 1<sup>er</sup> février dernier et du débat d'orientation budgétaire du 14 mars.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

- **REPORTE** le déficit d'investissement 2023, soit 37 392, 39 €
- **APPROUVE** le budget primitif du commerce 2024 qui peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Intérêts emprunt	66111	2 000,00 €	Loyers 12 mois à 1024,14 € HT (Castelmarket)	752	12 500,00 €
Dép. imprévues	022	0,00 €	Loyers 12 mois à 567,07 € HT (tabac presse)	752	6 804,00 €
charge de copropriété	614	2 000,00 €	Remboursement assurance	7788	- €
Travaux bâtiments	61522	9 782,00 €			
Virement section inv.	023	3 017,00 €			
Taxes foncières	63512	2 500,00 €			
Frais divers gestion (arrondi TVA)	658	5,00 €			
<b>Total</b>		<b>19 304,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>19 304,00 €</b>

Section investissement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Capital emprunt	1641	7 000,00 €	Virement section fonct.	021	3 017,00 €
Déficit 2023 reporté	001	31 786,84 €	Affectation exc.fonct.2023	1068	13 272,00 €
Remb. caution	165	900,00 €	Excédent 2021 reporté	001	0,00 €
Travaux	2313	2 000,00 €	Emprunt (d'équilibre)	1641	25 397,84 €
<b>Total</b>		<b>41 686,84 €</b>	<b>Total</b>		<b>41 686,84 €</b>
<b>TOTAUX Dépenses/Recettes (fonct/inv)</b>		<b>60 990,84 €</b>			<b>60 990,84 €</b>

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom : *Semaitte Séverine*

Signature :

*Semaitte Séverine*



**Le Maire,**

*Alain Blaise*  
**Alain Blaise**

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20240327-6-DE

Réception par le Préfet : 27-03-2024

Publication le : 27-03-2024

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 MARS 2024

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **15 mars 2024**

Date de publication : **27 mars 2024**

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

#### 8 Subventions 2024

Vu la délibération du Conseil Municipal n°6 du 21 mars 2024 approuvant le budget primitif communal ;

Mme LECORNET fait part des propositions de la commission.

Au total il est proposé une enveloppe de 12 535 € dont l'enveloppe globale des subventions qui est répartie en fonction du nombre d'adhérents de la commune (le double pour les -18 ans).

Cependant nous avons une centaine d'adhérents en plus, il a donc fallu en tenir compte.

Le club de football (FCCV) renonce à une aide en 2024 (1 800€), compte tenu des travaux prévus par la commune pour la réfection du club house.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les subventions suivantes :

OBJET	2024
SUBVENTION ASSO ENVELOPPE	7 135
SUBVENTION HORS ENVELOPPE	2 900
SUBVENTION CAFFINO	1 000
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>12 535</b>

Subvention hors enveloppe	2024	Observation
AFN et ACPG	200	forfait
Donneurs de sang	200	forfait
Clubs des amis réunis	200	forfait
Comité des fêtes	400	forfait
Comité des fêtes - feu artificiel	800	non versée si feu d'artifice non réalisé

Société de chasse communale	400	forfait
Les restaurants du Cœur	250	forfait à verser à l'asso de Clisson
Les roues de secours	250	forfait
Mon Agglo Zéro déchet	200	forfait
<b>Total</b>	<b>2 900</b>	

➤ **DONNE** délégation de pouvoir à la commission sport, culture et vie associative afin d'attribuer des subventions dans la limite de l'enveloppe annuelle destinée aux subventions exceptionnelles, de l'enveloppe globale. Les conseillers municipaux seront tenus informés de cette répartition (montants et bénéficiaires).

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Signature :

*Semaitte Séverine*  
*Semaitte*



Le Maire,

*Alain Blaise*  
Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20240327-7-DE

Réception par le Préfet : 27-03-2024

Publication le : 27-03-2024



## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 21 MARS 2024**

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain

Mme LECORNET Valérie

M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane

M. TOUZEAU Nicolas

M. COCHIN Thierry

Mme BRILLOUET Corinne

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

M. GOURAUD Patrick

M. PRUD'HOMME Christophe

Mme LEHUCHER Laurence

M. MATHE Christophe

M. ROBIN Denis

Mme ELINEAU Nathalie

Mme DEGOSSE Lysiane

Mme LEMAITRE Séverine

Mme MAISON Sophie

M. DROUARD Pascal

Mme MOREAU Francine

M. MORISSEAU Thomas

M. LANDREAU Guillaume

### 9 Tarifs de l'Action séniors « Séjour dans le Marais Poitevin »

Mme LECORNET rappelle que le programme 2024 se poursuit et une sortie est prévue en avril avec une participation exigée. Aussi un tarif doit être voté en conseil municipal.

Le budget de cette animation est estimé à 7 320 €. Le groupe de travail se base sur une participation d'environ 1/3, sachant que l'effectif maximum est de 14 séniors.

Le reste à charge pour la commune de 4 840€.

A noter suite à une question d'un conseiller que les animations et les sorties sont incluses dans ce budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le tarif de 155 €/ personne pour le Séjour dans le Marais Poitevin se déroulant du 24 au 26 avril 2024.

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Signature :

*Séverine Lemaître*  
*[Signature]*



Le Maire,

*[Signature]*  
Alain Blaise



## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 MARS 2024

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

#### 10 | Rénovation énergétique de la mairie – approbation du plan de financement

Vu la délibération du Conseil Municipal n°6 du 9 juin 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°6 du 21 mars 2024 approuvant le budget primitif communal ;

M. BOUSSONNIERE précise qu'il convient d'actualiser le plan de financement approuvé par le conseil en juin 2023, tant en dépenses qu'en recettes. Il ajoute que le déménagement est prévu à compter du 8 avril avec vraisemblablement une interruption de l'accueil du service administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **SOLLICITE** les financeurs listés ci-après ;

➤ **APPROUVE** le projet et plan de financement suivant :

Dépenses			
	Entreprises / tiers	€ HT	€ TTC
Audit énergétique	SYDELA / Batimgie	2 050 €	2 050 €
Etude CAUE	Esquisse	1 800 €	1 800 €
Maitrise d'œuvre	Equipe avec BET 12,2%	82 338 €	98 806 €
Travaux (éligibles ITI FEDER)	Travaux phase 1	735 000 €	882 000 €
bureau de contrôle	Contrôle technique SOCOTEC	7 300 €	8 760 €
bureau de contrôle	CSPS / MSB	2 960 €	3 552 €
bureau d'étude	Etude de sol IGESOL	2 440 €	2 928 €
Mobilier	Forfait	5 000 €	6 000 €
Dépenses imprévues	Forfait de 5%	36 750 €	44 100 €
<b>Total</b>		<b>875 638 €</b>	<b>1 050 766 €</b>

Recettes			%HT
Subventions	Typologie	Montant	
Préfet de Région Pays de la Loire	DSIL 2022	70 000 €	8%
Préfet de Loire-Atlantique	Fonds vert	174 208 €	20%
Union Européenne-Région Pays de la Loire et Clisson Sèvre Maine Agglomération	FEDER	153 000 €	17%
HELLIO	CEE	10 772 €	1%
Commune de Château-Thébaud	Autofinancement	467 658 €	53%
<b>Total</b>		<b>875 638 €</b>	<b>100%</b>

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Signature :

*Séverine Séveine*  
*[Signature]*



Le Maire,

*[Signature]*  
Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20240327-9-DE

Réception par le Préfet : 27-03-2024

Publication le : 27-03-2024

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 21 MARS 2024**

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **15 mars 2024**

Date de publication : **27 mars 2024**

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

11

### **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L. 153-12

Considérant :

Que par délibération du 20 mai 2021, le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire, conformément aux articles L 151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme et R. 151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Que dans la première phase de mise en œuvre, le diagnostic a été réalisé par le cabinet Ouest Am' choisi pour conduire cette élaboration ;

Que ce diagnostic a permis d'identifier les enjeux et de définir le projet communal, traduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme ;

Que l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme précise que :

« *Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.* » ;

Que le projet s'articule autour de 3 axes stratégiques déclinés en orientations, développées dans les documents soumis au débat ;

Qu'un premier débat du PADD a été tenu lors du Conseil Municipal du 09 juin 2023, donnant lieu à une délibération attestant la tenue du débat ;

Que des ajustements sont proposés au regard de l'évolution des réflexions, en particulier sur les points suivants :

- Dans l'axe 1 - Valoriser les ressources du territoire, et plus précisément la section « Considérer le foncier comme une ressource rare » : intégration des orientations générales en matière de trajectoire de sobriété foncière, à la fois au regard de la consommation d'espace passée et au regard de ce qui est envisagé dans les axes qui suivent.
- Dans l'axe 2 - Conforter l'activité économique dans ses différentes composantes : ajustement du titre, pour tenir compte du fait que les éléments de cet axe ne portent pas uniquement sur le volet strictement « économique » : « Conforter l'activité dans ses différentes composantes ».
- Dans l'axe 2 - Conforter l'activité économique dans ses différentes composantes, et plus précisément la section « Favoriser le maintien des activités agricoles et viticoles » : intégration d'un paragraphe concernant le cas des ensembles bâtis dans l'espace rural présentant à la fois une compacité de l'urbanisation et un nombre élevé de logements existants.
- Dans l'axe 2 - Conforter l'activité économique dans ses différentes composantes, et plus précisément la section « Maintenir les trois parcs d'activités » :
  - o Modification du titre de la section : « Conforter les parcs d'activités » ;
  - o Mentionner explicitement le fait que les parcs d'activités du Butay et de la Jaunaie sont concernés par des extensions pour un peu plus de 3 hectares.
- Dans l'axe 2 - Conforter l'activité économique dans ses différentes composantes, et plus précisément la section « Evaluer l'opportunité d'une confortation des activités non agricoles isolées en campagne » :
  - o Modification du titre de la section : « Evaluer l'opportunité d'une confortation des activités et usages non agricoles isolés en campagne » ;
  - o Ajustement du paragraphe, afin de mentionner les « activités et usages », afin de donner une dimension moins économique à cette section ;
  - o Ajustement des termes : plutôt une possibilité de maintien sur place qu'une possibilité de poursuite de l'activité ;
  - o Mention des différentes activités et usages ciblés, tout en laissant une marge de manœuvre par le caractère non exhaustif de la liste.
- Dans l'axe 3 - Organiser les mutations du bourg en tenant compte du croisement d'un ensemble d'enjeux : ajustement de l'objectif de production de logements en visant « environ 13 à 14 logements par an (en moyenne) ».

M. Thierry COCHIN propose au Conseil Municipal de débattre de ces orientations.

Le débat se tient au fur et à mesure de la présentation des différents axes du PADD.

Au terme de ce débat, dont le compte-rendu figurera au registre des délibérations de la Commune, le Conseil Municipal :

➤ **PREND ACTE** que le second débat sur le PADD du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulé pendant la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2024 ;

➤ **PREND ACTE** que les orientations développées dans le PADD, annexé à cette délibération, ont été abordées dans ce débat.

➤ **PRECISE** que l'information du public sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme va se poursuivre selon les modalités suivantes visées à la délibération du 20 mai 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- organisation de 2 réunions publiques ;
- mise à disposition d'un registre laissant la possibilité aux habitants d'inscrire leurs observations aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie. Ce registre sera mis à

la disposition du public dès la publication de la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et ce jusqu'à l'Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

- mise à disposition d'un dossier contenant différents documents relatifs à la révision générale du PLU, aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie ;
- possibilité d'adresser des observations par courrier à l'attention de Monsieur le Maire ;
- organisation d'une exposition publique évolutive ;
- communications dans la presse, sur le site internet et la revue d'information de la commune d'une information sur le contenu et l'avancement de la procédure d'élaboration du PLU.

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Signature :

*Semaitte Séverine*  
*[Signature]*



Le Maire,

*[Signature]*

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20240327-10-DE

Réception par le Préfet : 27-03-2024

Publication le : 27-03-2024





## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 21 MARS 2024**

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain

Mme LECORNET Valérie

M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane

M. TOUZEAU Nicolas

M. COCHIN Thierry

Mme BRILLOUET Corinne

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

M. GOURAUD Patrick

M. PRUD'HOMME Christophe

Mme LEHUCHER Laurence

M. MATHE Christophe

M. ROBIN Denis

Mme ELINEAU Nathalie

Mme DEGOSSE Lysiane

Mme LEMAITRE Séverine

Mme MAISON Sophie

M. DROUARD Pascal

Mme MOREAU Francine

M. MORISSEAU Thomas

M. LANDREAU Guillaume

### 12 Consolidation de l'inventaire des zones humides et des haies

Vu l'inventaire des zones humides et des haies approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 février 2013,

Vu la prescription du Plan Local d'Urbanisme approuvée par la délibération n° 1 du conseil municipal du 20 mai 2021,

Vu les articles dans la presse locale relatifs à la mise à disposition de l'inventaire en date du 25 janvier 2024 (Presse Océan, Ouest France) et du 15 février 2024 (Hebdo Sèvre et Maine),

Vu l'information diffusée par la revue municipale à la population en date d'octobre 2022 et de janvier 2023, ainsi que sur les panneaux d'informations lumineux à compter du 26 janvier 2024,

Une présentation des zones humides et des haies est faite par M. Thierry COCHIN, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme.

Il rappelle que ce rapport a été réalisé par le bureau d'étude spécialisé Ouest 'AM.

Par délibération du 20 mai 2021 la commune s'est engagée à la révision de son Plan Local d'urbanisme et par conséquent à la mise à jour de son inventaire des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs l'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas l'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer le PLU sur la commune de Château-Thébaud.

Les modalités d'inventaire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique sont définies, d'une part par la Loi sur l'eau, et d'autre part par le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Sèvre Nantaise.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué à cet effet.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes
1 <sup>ère</sup> réunion avec le COPIL	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...)	31/05/2022	5
2 <sup>ème</sup> réunion avec le COPIL: Lancement et travail sur cartes	- Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	27/04/2023	5
3 <sup>ème</sup> réunion avec le COPIL: Restitution	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	06/02/2024	5

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'articles de presse, dans la revue municipale, d'affichages et mise à disposition en mairie.

Le bureau d'études missionné fait part des principaux résultats sur le territoire communal, suivants :

Habitats	Surface (ha)	%/surface humide	%/surface communale
Les cultures humides	88,87	39,78	5,04
Les prairies humides	59,47	26,62	3,37
Les bordures boisées des cours d'eau et ruisseaux	54,54	24,42	3,09
Les mares et leurs bordures	2,04	0,91	0,12
Les boisements humides	18,46	8,26	1,05
<b>Somme</b>	<b>223,37</b>	<b>100,00</b>	<b>12,66</b>

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies étaient consultables en mairie et sur le site internet de la collectivité du 1<sup>er</sup> février au 12 mars 2024.

Enfin, M. le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones

humides du SAGE Sèvre Nantaise, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le recensement des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies ;
- **SOLLICITE** l'avis de la Commission Locale de l'Eau;
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Signature :

*Demaitre Séverine*  
*[Signature]*



Le Maire,

*[Signature]*  
Alain Blaise



## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 21 MARS 2024**

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

### 13 Compte Epargne Temps- Approbation du règlement

M. le Maire présente ce point et explique les modalités pratiques de la mise en place de ce Compte Epargne Temps (CET), il rappelle en particulier que le dispositif est de droit et que la mise en place d'un règlement permet de cadrer son usage.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2021 relative à l'approbation du protocole "temps de travail" applicable au 1er janvier 2022,

Vu l'avis du comité technique en date du 15 mars 2024,

Considérant la mise en place du nouveau protocole temps de travail au 1er janvier 2022,

Considérant la nécessité d'instituer un règlement intérieur du CET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le règlement intérieur du CET telle que présentée en annexe,

➤ **DIT** que le règlement "CET" actualisé entrera en vigueur au 1er avril 2024,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire (ou son représentant) pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Signature :

*Demaitie Séverine*  
*[Signature]*



Le Maire,

*[Signature]*

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20240327-12-DE

Réception par le Préfet : 27-03-2024

Publication le : 27-03-2024

## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 21 MARS 2024**

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **15 mars 2024**

Date de publication : **27 mars 2024**

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

### **14 Instauration de la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat du personnel**

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 16 février 2024,

M. le Maire présente ce point et précise que tous les fonctionnaires hospitaliers et de l'Etat bénéficient de cette mesure afin de compenser les effets de l'inflation de 2022 et 2023.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat **peut être versée** aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1er janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000€ sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret.

Barème prime / rémunération brute /période 01/07/2022 au 30/06/2023		
	Plafonds	Proposition
inf. à 23 700 €	800,00 €	600 €
sup. à 23 700 € et inf.ou égale à 27 300 €	700,00 €	500 €
sup. à 27 300 € et inf.ou égale à 29 160 €	600,00 €	400 €
sup. à 29 160 € et inf.ou égale à 30 840 €	500,00 €	300 €
sup. à 30 840 € et inf.ou égale à 32 280 €	400,00 €	200 €
sup. à 32 280 € et inf.ou égale à 33 600 €	350,00 €	100 €
sup. à 33 600 € et inf.ou égale à 39 000 €	300,00 €	0 €
Au-delà	0 €	0 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cas particuliers :

- 1- Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.
- 2- Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée selon les modalités prévues au 1 pour correspondre à une année pleine.
- 3- Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée selon les modalités prévues au 1 pour correspondre à une année pleine.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents de l'Etat et de l'hospitalière.

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois avant le 30 juin 2024 et n'est pas reconductible.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **INSTAURE** la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus.

➤ **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom : *Séverine Demaitre*  
Signature :

Acte certifié exécutoire



Le Maire,

*Alain Blaise*  
Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

044-214400376-20240327-13-DE

Réception par le Préfet : 27-03-2024

Publication le : 27-03-2024



## Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 MARS 2024

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Date de publication : 27 mars 2024

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	Mme MOREAU Francine
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme ELINEAU Nathalie	M. LANDREAU Guillaume
Mme BRILLOUET Corinne	Mme DEGOSSE Lysiane	

Absents :

Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Mme AUGER Edwige

Secrétaire : Mme LEMAITRE Séverine

#### 15 Tableau des effectifs – mise à jour

Vu la délibération n°2023-2 du 9 février 2023, modifiée par la délibération n°2023-9 du 9 juin 2023 du conseil municipal approuvant le tableau des effectifs,

Vu la proposition de réorganisation des postes,

M. le Maire explique qu'il est proposé de modifier notre tableau pour mettre à jour :

- Le grade et le nombre d'heures d'un poste d'adjoint technique
- Le grade d'une ATSEM dans le cadre d'un avancement
- Le grade du poste de bibliothécaire suite au remplacement de l'agent par voie de mutation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le tableau des effectifs suivant à effet du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

Filière	Grade	Ec hell	nbre/grade et quotité horaire	Service	durée de service (en h)	Effectifs pourvus
Administrative	Attaché principal	A2	1	Administratif	35	1
Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	B3	1	Administratif	35	1
Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	B2	1	Administratif	35	1
Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	C3	1	Administratif	35	1
Administrative	Adjoint administratif territorial	C1	1	Administratif	8	1
Administrative	Attaché territorial	A1	1	Animation	35	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C3	1	Animation	35	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	1	Animation	35	1
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	4	Animation	35	4
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	1	Animation	28	
Technique	Technicien territorial	B1	1	Technique	35	1
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Technique	35	1
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	Technique	35	1
Technique	Adjoint technique territorial	C1	2	Technique	35	2
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Scolaire	35	1
Technique	Adjoint technique territorial	C2	1	Scolaire	28	
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	3	Scolaire	30	2
Technique	Adjoint technique territorial	C1	2	Scolaire	25	2
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	24	1
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	16	1
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C3	1	Scolaire	29,7	
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C3		Scolaire	29,7	2
Sociale	ATSEM principal de 2ème classe	C2	1	Scolaire	29,7	1
Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C3	1	Bibliothèque	17,5	1
<b>Total</b>			<b>30</b>			

*Postes non permanents:*

Filière		qté	service	durées	motif
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Animation	35	accroissement temp.
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Animation	32	accroissement temp.
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Animation	32	accroissement temp.
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Animation	28	vacance d'emploi
Animation	Contrat PEC	1	Animation	30	accroissement temp.
<b>Total</b>		<b>5</b>			

Pour extrait conforme au registre,  
A Château-Thébaud, le mercredi 27 mars 2024,

**Le Secrétaire de séance**

Nom et prénom :

Signature :

*Demaitte Séverine*  
*Blaise*



Le Maire,

*Blaise*  
Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20240327-14-DE

Réception par le Préfet : 27-03-2024

Publication le : 27-03-2024